PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

Séance spéciale des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue par vidéoconférence, mercredi le 21 décembre 2021 à 19h00 et à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Charles Fortin, Réjean Veillette et Yves Frappier formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Marcel Roy.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale et greffière trésorière était aussi présente.

RÉSOLUTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS **2021-12-206**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et qui a continuellement été renouvelé par voie de décrets successifs depuis cette date;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT que la municipalité se trouve au niveau d'alerte maximal et qu'en conséquence, il est requis de favoriser toute rencontre à distance, selon les moyens technologiques disponibles;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Fortin,
Appuyé par le conseiller Réjean Veillette et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et sous enregistrement et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **2021-12-207**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es);
QUE : l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022 **2021-12-208**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le budget pour l'année 2022, présentant des Revenus et Dépenses de six cent huit mille quatre cent sept dollars (608 407 $), soit adopté tel que présenté par la directrice générale.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024 **2021-12-209**

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter chaque année un Programme triennal des immobilisations retenus pour les trois exercices financiers subséquents.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Veillette,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 et ses modes de financement soit adopté tel que présenté.

2022

Mise aux normes du réseau d'égout (TECQ, subvention, emprunt)	1 400 000 $
Chemins (rechargement, changement de ponceaux) (subvention, taxe foncière)	20 000 $

Camping (Haltes aux trois Lacs) (subvention, taxe foncière)	20 000 $
Développement domiciliaire (taxe foncière)	10 000 $
Système d'insonorisation à la salle communautaire (subvention)	20 000 $
Agrandissement salle pour rangement (subvention)	55 000 $
Réparation du toit à l'aqueduc (taxe foncière)	6 000 $

2023

Mise aux normes du réseau d'égout (TECQ, subvention, emprunt)	2 100 000 $
Chemins (rechargement, changement de ponceaux) (subvention, taxe foncière)	50 000 $
Camping (Haltes aux trois Lacs) (subvention, taxe foncière)	15 000 $
Développement domiciliaire (taxe foncière)	10 000 $

2024

Mise aux normes du réseau d'aqueduc (TECQ)	100 000 $
Chemins (rechargement, enlever macadam) (subvention, taxe foncière)	50 000 $
Camping (Haltes aux trois Lacs) (subvention, taxe foncière)	15 000 $
Développement domiciliaire (taxe foncière)	10 000 $

FERMETURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE: **2021-12-210**

Il est proposé par le conseiller Réjean Veillette,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance spéciale soit levée à 19h02.

La prochaine séance régulière sera mardi 11 janvier 2022.

Marcel Roy, Maire	Priscillia Lefebvre, Directrice Générale – Greffière, trésorière